

O B J E T : Zone d'Aménagement Concerté n°1 de Moufia.  
Subvention FIDOM de 735.000 Francs.

**LE MAIRE donne lecture du rapport**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par déclaration en date des 16 et 17 août 1978, vous avez approuvé le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté n°1 de Moufia, faisant apparaître, pour l'opération d'aménagement proprement dite, un déficit prévisionnel de 1.470.000 Francs.

Dans sa séance du 27 Septembre 1979, le Conseil Général a décidé d'attribuer à la Commune, au titre du budget FIDOM 1979, une subvention de 735.000 Francs couvrant 50 % de ce déficit.

Il vous appartient, pour obtenir l'engagement des crédits, de solliciter l'attribution de cette subvention et de vous engager à prendre en charge le solde du déficit sur le budget Communal, selon le bilan financier prévisionnel figurant en page 34 du dossier de réalisation approuvé par délibération précitée.

Je mets la question aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

x

x

x

*W - St Denis le 2 Octobre 1980*

*P/le Préfet*

*Le Secrétaire Général*

*Signé : Didier CULTRUX*

*Pater Copie Certifiée Conforme*

*P/le Préfet*